



## L'électromagnétisme



Photo : Emmanuèle Garnier

**V**OILÀ UN MOT qui évoque le mystère, la magie, la peur aussi. Si vous êtes comme moi, c'est plutôt un domaine hermétique réservé aux experts adeptes de sciences pures... ou occultes.

Et pourtant, les champs électromagnétiques sont bien présents dans notre environnement quotidien, des lignes électriques aux téléphones cellulaires. Avec ou sans fil ! Comme médecins, sommes-nous en mesure de répondre aux inquiétudes de nos patients ?

Les champs électromagnétiques, ce sont aussi et surtout les rayons X des examens diagnostiques, les rayons gamma de la médecine nucléaire et le puissant champ magnétique des appareils de résonance magnétique. Savons-nous à quoi nous exposons nos patients ? La dose de rayonnement d'un seul examen de tomographie assistée par ordinateur (CT scan) dépasse souvent, et de loin, la dose moyenne que le travailleur d'une centrale nucléaire (ou d'une mine d'uranium) accumule durant toute une année de travail. Il y a matière à réflexion...

Et il ne faut pas oublier que l'électricité, malgré sa très grande utilité, constitue aussi, évidemment, un risque de décharge électrique. Savons-nous reconnaître la décharge bénigne de la décharge préoccupante avec ses répercussions insidieuses ?

Un sujet pas si ésotérique que ça finalement !

Bonne lecture !

*Daniel Choinière*

Omnipraticien

**Agrément.** La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

**Post-test.** Chaque mois dans *Le Médecin du Québec*, à la fin de la section de formation médicale continue, vous trouverez un post-test composé d'au plus dix questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ ou remplir le questionnaire en ligne. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage d'au moins **60 %**. Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note. N'entourez qu'une seule réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.